

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de juin à 19 H 00

OBJET : SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Approbation du projet de rapport annuel 2022 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **23 juin 2023**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2023/124

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, M. KHINACHE, *Adjoint au Maire*

Mme LEMARCHAND-MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, Mme APARICIO
TRAORE, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, Mme SANTA
CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,
Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. BAY, *Conseillers
Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NACCACHE

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme CASTRO-FERNANDES

(pouvoir à M. LEDEUR)

Mme CHESNEAU MUSTAFA

(pouvoir à Mme DUPUY)

Mme DAHMANI

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. ANNOUR

(pouvoir à Mme GUEDJ)

Mme DEHAS

(pouvoir Mme CABOT)

M. GODARD

(pouvoir à M. BLANCHARD)

M. MELO DELGADO

(pouvoir à M. BAY)

Absent : M. KEBABTCHIEFF

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35 (la condition de
quorum est de 18 membres
présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 03/07/23

Publiée le : 05/07/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Délibération N° 2023/124

OBJET :

SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Approbation du projet de rapport annuel 2022 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 ;

VU le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°15/74 du 17 juin 2015 relative à l'approbation et à l'autorisation de signature du contrat de ville 2015-2020 ;

VU la délibération n°2020/10 en date du 29 janvier 2020 portant approbation de l'avenant au contrat de ville Val Parisis 2015-2022 ;

VU la délibération 2022/160 en date du 23 septembre 2022 portant approbation du projet de rapport annuel 2021 sur la mise en œuvre du contrat de ville ;

VU l'avis de la Commission Solidarité et Cohésion sociale du 22 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, dans les communes et les établissements publics de Coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport annuel sur la mise en œuvre du contrat de ville,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2022 relatif à la mise en œuvre du Contrat de ville ;
- **APPROUVE** ledit projet de rapport annuel.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**



Val d'Oise
AGGLO




Vu pour être annexé à
délibération n°23/124...du...30/06/23
ERMONT, le 02/07/23.
Le Maire,

RAPPORT ANNUEL 2022

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023



SOMMAIRE

SECTION 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE

- Une année axée sur l'évaluation du contrat de ville
- Les caractéristiques communes des Quartiers Prioritaires Ville (QPV) étayés en chiffres

SECTION 2 : LEVIERS FINANCIERS

- Dotation de solidarité Urbaine
- Dotation de solidarité communautaire
- Les appels à projet co-financés par l'ANCT dont PRE
- Le dispositif d'abattement de la TFPB

SECTION 3 : VALORISATION DES ACTIONS LOCALES

PREAMBULE

- En application de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante respective un « **rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation** ».
- Conformément à son application par décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le contenu du rapport doit faire état de:
 - l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
 - Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers ;
 - Déterminer des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés ;

SECTION 1: ELEMENTS DE CONTEXTE

ELEMENTS DE CONTEXTE

Une année de phase d'évaluation pour l'élaboration du prochain contrat de ville

L'année 2022 est marquée par l'évaluation finale des contrats de ville. Portée par la Politique de la Ville de l'agglomération, cette dernière a pour objet :

- ❖ De tirer les enseignements et d'améliorer l'action publique
- ❖ De définir les nouveaux enjeux apparus durant le contrat de ville de 2015-2023
- ❖ De préparer la nouvelle contractualisation
- Des **travaux qualitatifs et quantitatifs** ont été menés :
 - Un travail en interne pour **définir le cadre méthodologique**, et produire une **analyse qualitative** des effets sur les habitants et le quartier.
Dans une logique de **co-construction**, un questionnaire a été proposé pour recueillir la parole des partenaires conduisant à une journée d'évaluation réunissant **70 participants**. Ces derniers ont soulevé les points de réussite et de blocage, défini les enjeux, et produit des recommandations.
 - Un travail quantitatif reprenant **95 indicateurs sur l'ensemble des thématiques** abordées dans les deux contrats de villes pour dresser le portrait socioéconomique des QPV en lien avec leur unité urbaine de référence.
Les retours chiffrés ont permis de confirmer les diagnostics dressés en interne.

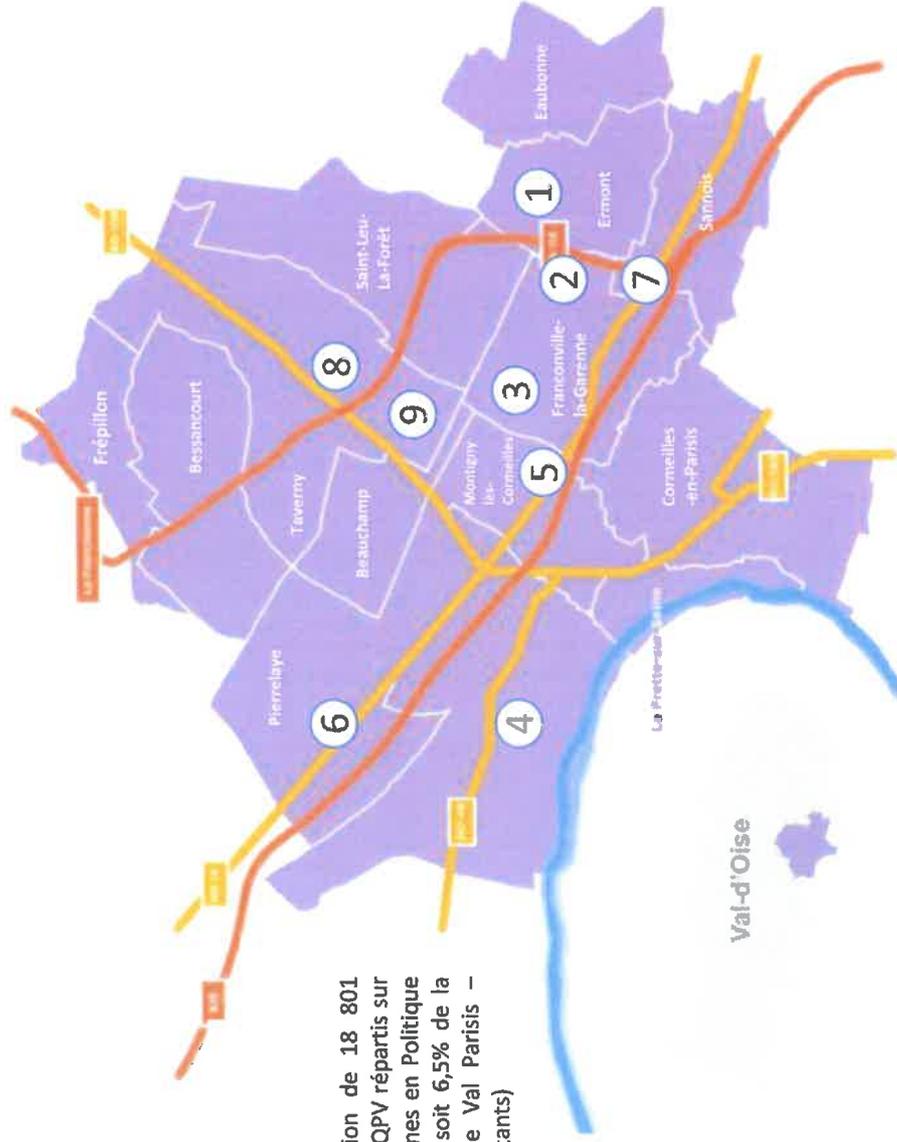
RAPPEL DES DENOMINATEURS COMMUNS CARACTERISANT LES QPV DU TERRITOIRE

Les quartiers prioritaires se caractérisent par :

- ❖ **Des écarts de revenu conséquents** avec leur commune de rattachement et avec l'agglomération : variant entre 7 890€ à 10 720€ par U.C. par rapport à celui observé sur Val Parisis
- ❖ **Une part des jeunes plus importante dans les quartiers** que sur l'ensemble de l'agglomération et que leur commune
- ❖ **Des familles monoparentales nombreuses et en croissance**
- ❖ **Une sur-représentation des ouvriers et des employés** dans les quartiers (plus de 2/3 des actifs)
- ❖ **Une part des jeunes sans emploi ni formation** marquée dans les quartiers
- ❖ **Des quartiers enclavés** en raison de la morphologie urbaine de certains secteurs – un niveau moindre d'équipement en voiture des ménages des quartiers
- ❖ **Un parc HLM** prédominant au sein des quartiers prioritaires
- ❖ **Une situation d'insécurité** vécue par les habitants des quartiers prioritaires

PHOTOGRAPHIE DES QPV DU TERRITOIRE

POPULATION ET REVENU MEDIANE EN QPV



Une population de 18 801 habitants en QPV répartis sur les 7 communes en Politique de la Ville (soit 6,5% de la population de Val Parisis – 287 517 habitants)

- 1 Les Chênes à Ermont: 2 525 hbts
Revenu médian: 17 820€
- 2 Mare des Noues - Franconville: 1 202 hbts
Revenu médian: 11 850 €
- 3 Montédour – Franconville-la-Garenne: 1 752 hbts
Revenu médian: 13 910 €
- 4 Les Naquettes - Herblay-sur-Seine: 1 238 hbts
Revenu médian: 13 040 €
- 5 Les Frances - Montigny-lès-Cormeilles: 3 487 hbts
Revenu médian: 12 610 €
- 6 Clos Saint Pierre Elargi - Pierrelaye: 1 060 hbts
Revenu médian: 13 460€
- 7 Bas des Aulnaies, Carreaux Fleuris, Fontaine Bertin – Franconville et Sannois: 4 972 hbts
Revenu médian: 23 560€
- 8 Les Sarments et les Nébins - Taverny: 1 172 hbts
Revenu médian: 13 490€
- 9 Les Pins – Taverny : 1060 hbts
Revenu médian: 14 650€

Sources: INSEE, Revenus 2022, Quartiers de la Politique de la Ville

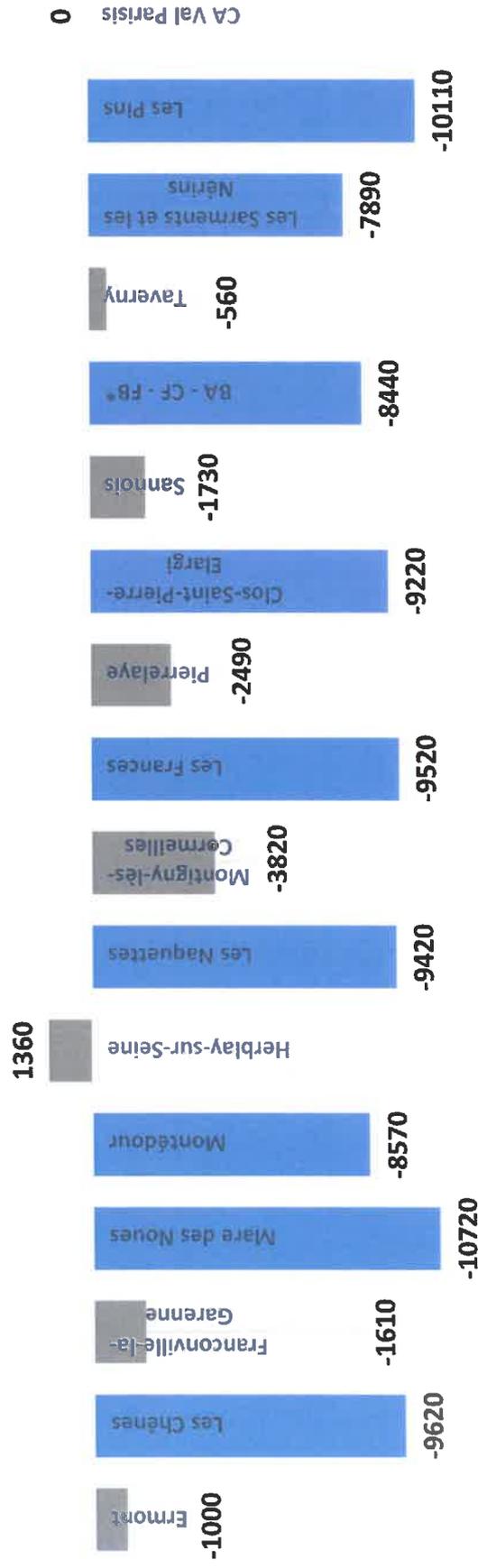
Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

DES DENOMINATEURS COMMUNS ETAYES PAR DES CHIFFRES

Les revenus

- ❖ Des écarts de revenu conséquents entre les QPV et leur commune de rattachement en comparaison avec l'agglomération: variant entre 7 890€ à 10 720€ par U.C.

Ecart du revenu médian annuel par unité de consommation (U.C.) à la valeur de l'EPCI en 2019 (en €)



Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

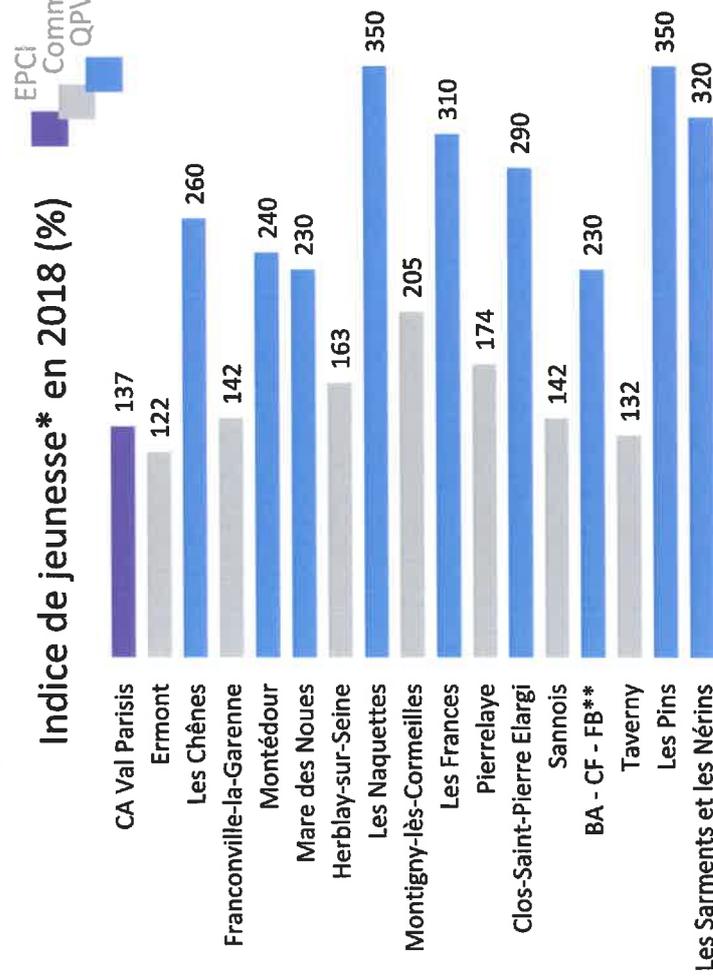
Source: Insee, RGP 2015, RGP 2018, FILOSOFI 2019

*Bas des Aulhales – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

DES DENOMINATEURS COMMUNS ETAYES PAR DES CHIFFRES

- *L'indice de jeunesse*
- *Les familles monoparentales*

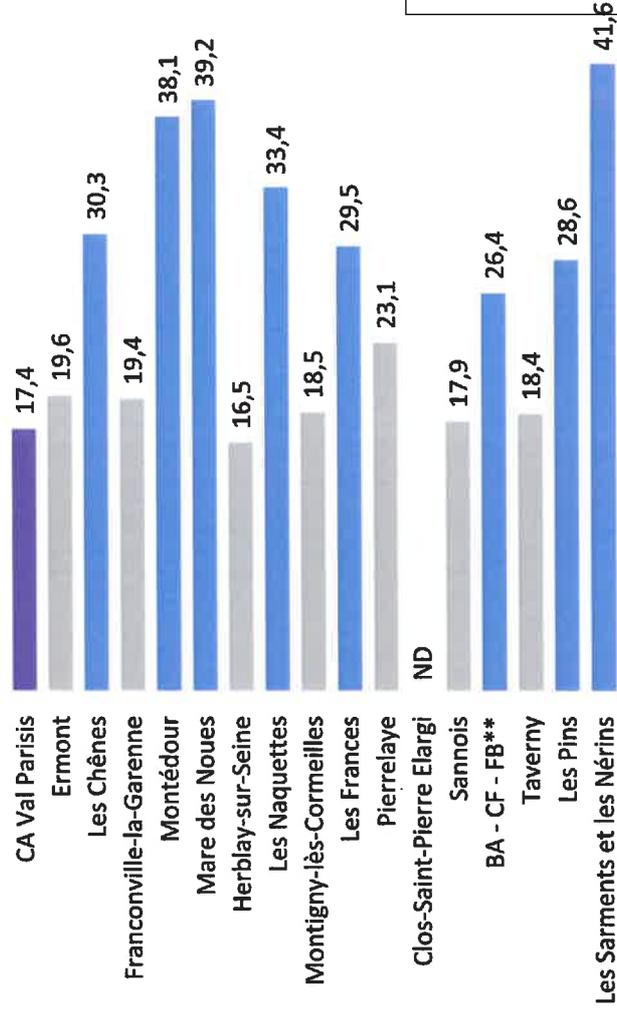
❖ **Une part des jeunes plus importante dans les quartiers que l'ensemble de l'agglomération et que leur commune**



* (nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de plus de 65 ans)

❖ **Des familles monoparentales nombreuses et en croissance: entre 26% et 42% des familles des quartiers, contre seulement 17% des familles à l'échelle de Val de Paris**

Part des familles monoparentales en 2018 (%)



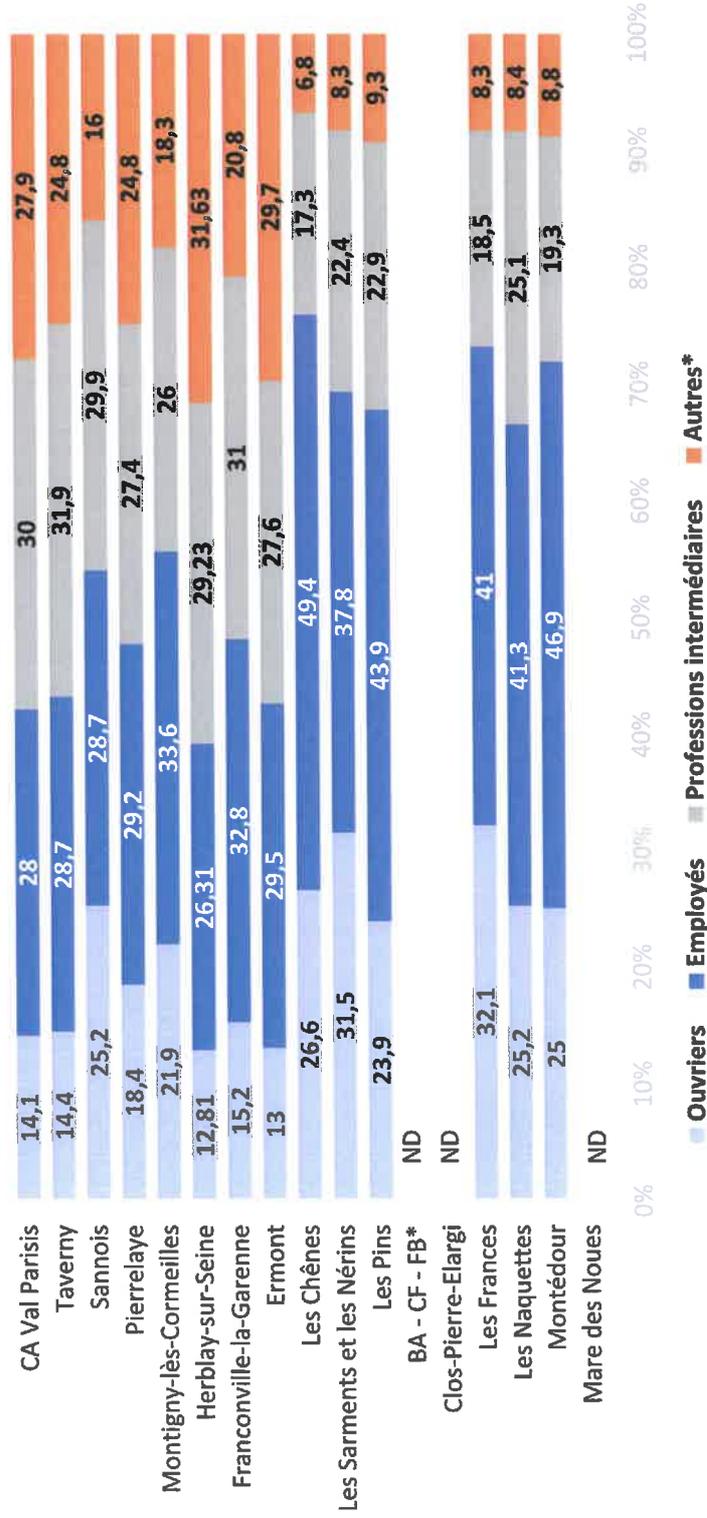
** Bas des Aulnais - Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

Source: Insee, RGP 2018

DES DENOMINATEURS COMMUNS ETAYES PAR DES CHIFFRES

➤ Les catégories socioprofessionnelles

Estimation démographique des catégories socio-professionnelles des habitants à l'échelle communale et des QPV en 2018 (en %)



* artisans, commerçants, chef d'entreprise, cadres, profession intellectuelle supérieure, agriculteurs et exploitants

* Bas des Aulnaies - Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

Source: Insee, RGP, estimation géographique 2018

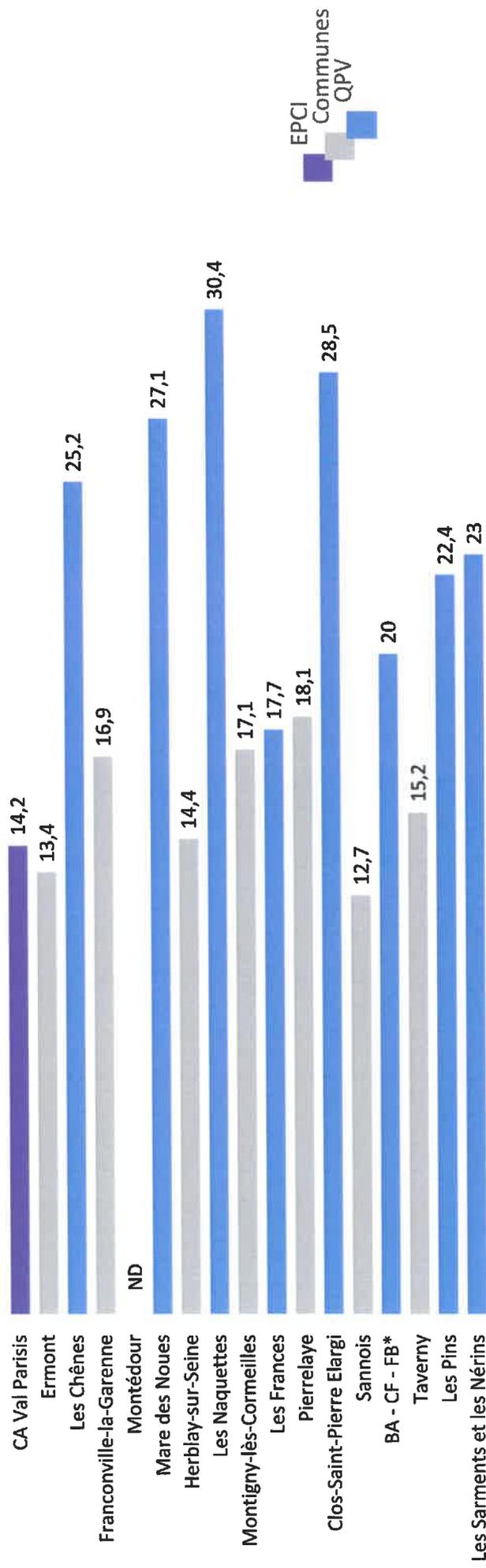
Accusé de réception en préfecture
095-219502102-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception en préfecture : 03/07/2023

DES DENOMINATEURS COMMUNS ETAYES PAR DES CHIFFRES

➤ Part des jeunes sans emploi et sans formation

- ❖ Une part des jeunes sans emploi ni formation marquée dans les quartiers
Une proportion particulièrement élevée sur les Naquettes, Clos-Saint-Pierre-Elargi, Montédour et les Chênes, mais une part plus faible pour le quartier des Frances

Part de la population de 16-25 ans non scolarisée et sans emploi en 2018 (%)



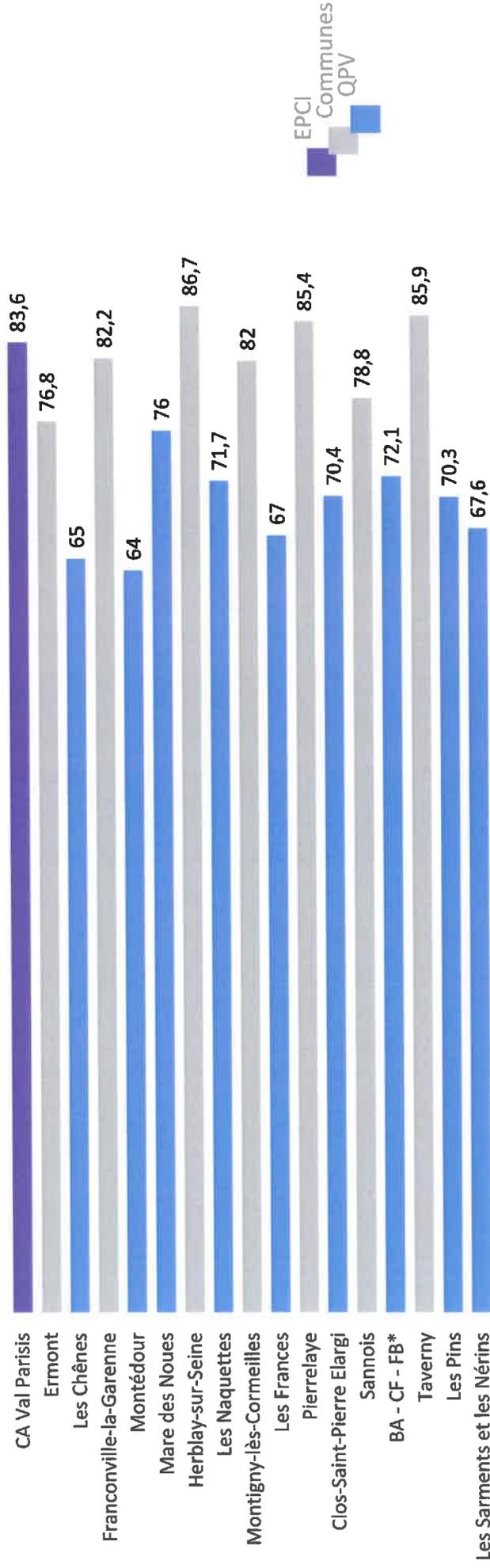
* Bas des Aulnaies - Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

DES DENOMINATEURS COMMUNS ETAYES PAR DES CHIFFRES

➤ L'équipement en voiture

- ❖ Des quartiers enclavés en raison de la morphologie urbaine de certains secteurs – un niveau moindre d'équipements en voiture des ménages des quartiers

Part des ménages disposant d'une voiture (ou plus) 2018 (%)



* Bas des Aulnaies - Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

EPCI
Communes
QPV

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

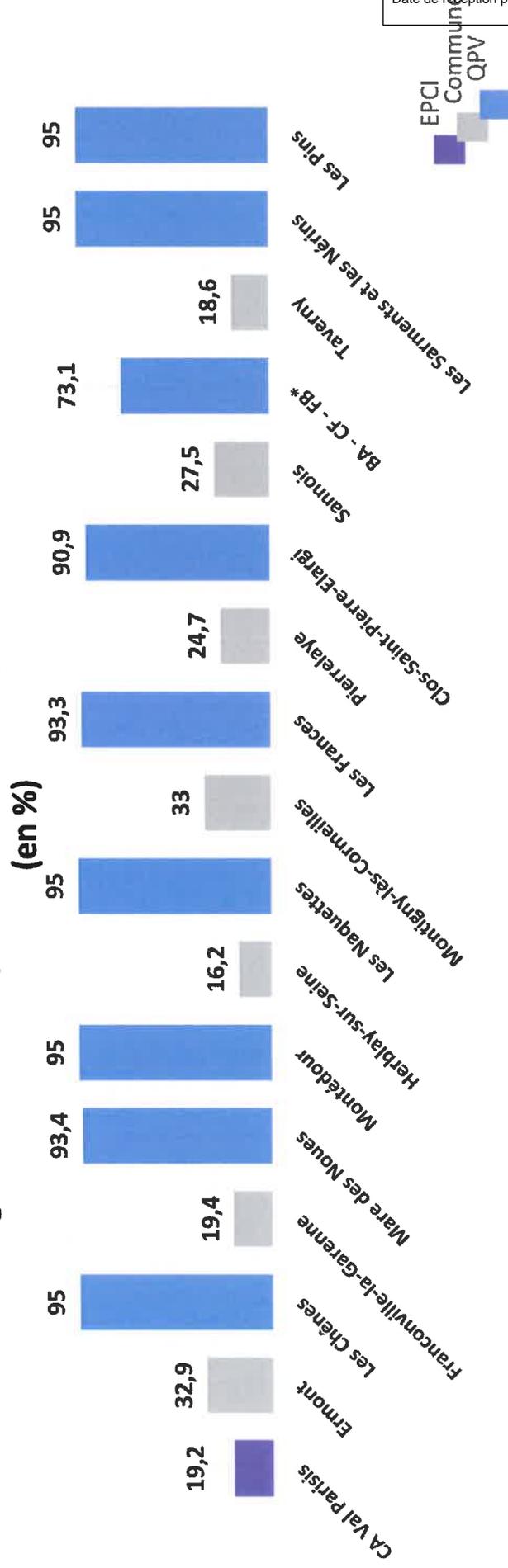
Source: Insee, RGP, 2018

DES DENOMINATEURS COMMUNS ETAYES PAR DES CHIFFRES

➤ La part des logements sociaux parmi les résidences principales

❖ Des quartiers dont la structure de l'habitat social est égale ou proche de 100% sur l'ensemble des quartiers

Part des logements sociaux parmi les résidences principales en 2018 par IRIS



Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de transmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

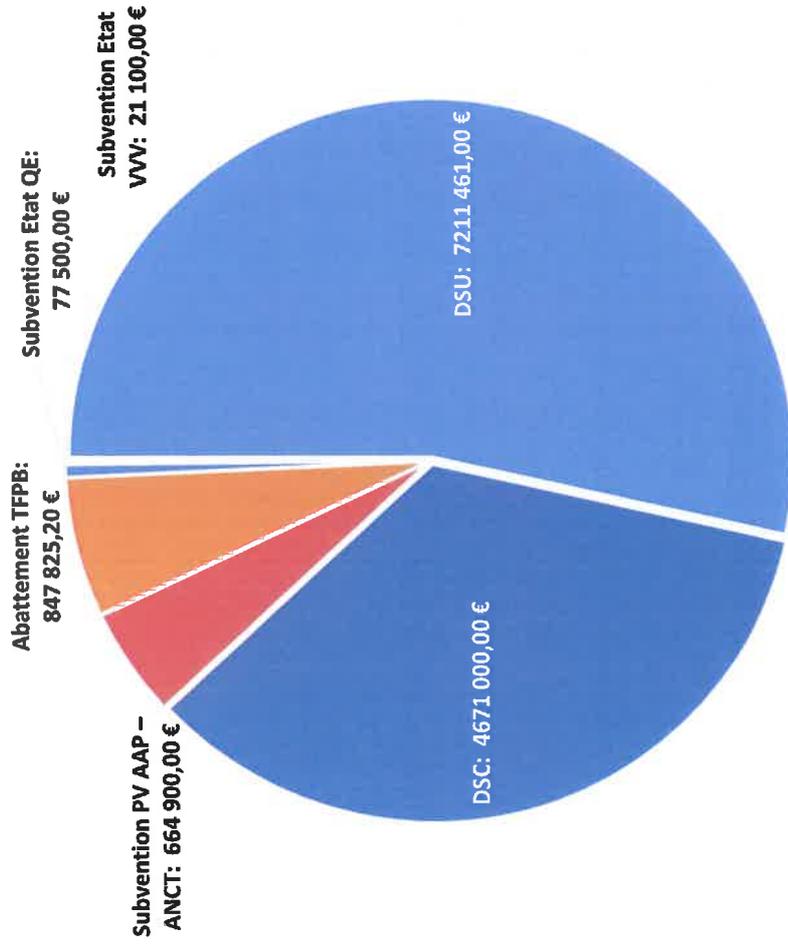
* Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin

Source: Insee, RGP, 2018

SECTION 2 : LEVIERS FINANCIERS

Les leviers financiers de la Politique de la Ville

Répartition des leviers financiers



- Dotation de Solidarité Urbaine PV (DSU) = **7 211 461 €**
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) = **4 671 000 €**
- Subventions ANCT 2022 appel à projet politique de la ville = **664 900€** au service d'actions en direction des QPV
- Subvention de l'Etat 2022 = **77 500 €** au titre des quartiers d'été et **21 100 €** au titre de Ville Vie Vacances
- PRE à Montigny-lès-Cormeilles : **98 500 €** (ANCT)
- Montant d'abattement prévisionnel TFPB* 2022: **847 825,20€**

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

*TFPB : Taxe foncière sur les Propriétés Bâties

➤ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), une mesure de péréquation au bénéfice de la plupart des communes en Politique de la Ville

- La dotation de solidarité urbaine est une des composantes de la **Dotation Globale de Fonctionnement par l'Etat pour les communes en difficulté**. Celle-ci permet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées » (art. L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Sur l'ensemble des communes en Politique de la Ville, 5 d'entre elles bénéficient de cette dotation :

Communes en Politique de la Ville bénéficiant de la DSU	DSU perçue en 2019 (en €)	DSU perçue en 2020 (en €)	DSU perçue en 2021 (en €)	DSU perçue en 2022 (en €)	Variation 2021-2022 (en %)
Ermont	1 606 582	1 648 193	1 683 386	1 720 226	2,18
Franconville-la-Garenne	1 109 616	1 146 161	1 176 422	1 207 665	2,66
Montigny-lès-Cormeilles	2 595 598	2 668 353	2 729 991	2 791 429	2,25
Sannois	1 025 960	1 073 376	1 116 547	1 161 774	4,05
Taverny	297 619	307 754	318 144	330 367	3,84
Total	6 635 375	6 843 837	7 024 490	7 211 461	2,66

Source: <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr>

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), un levier de solidarité financière pérenne (1)

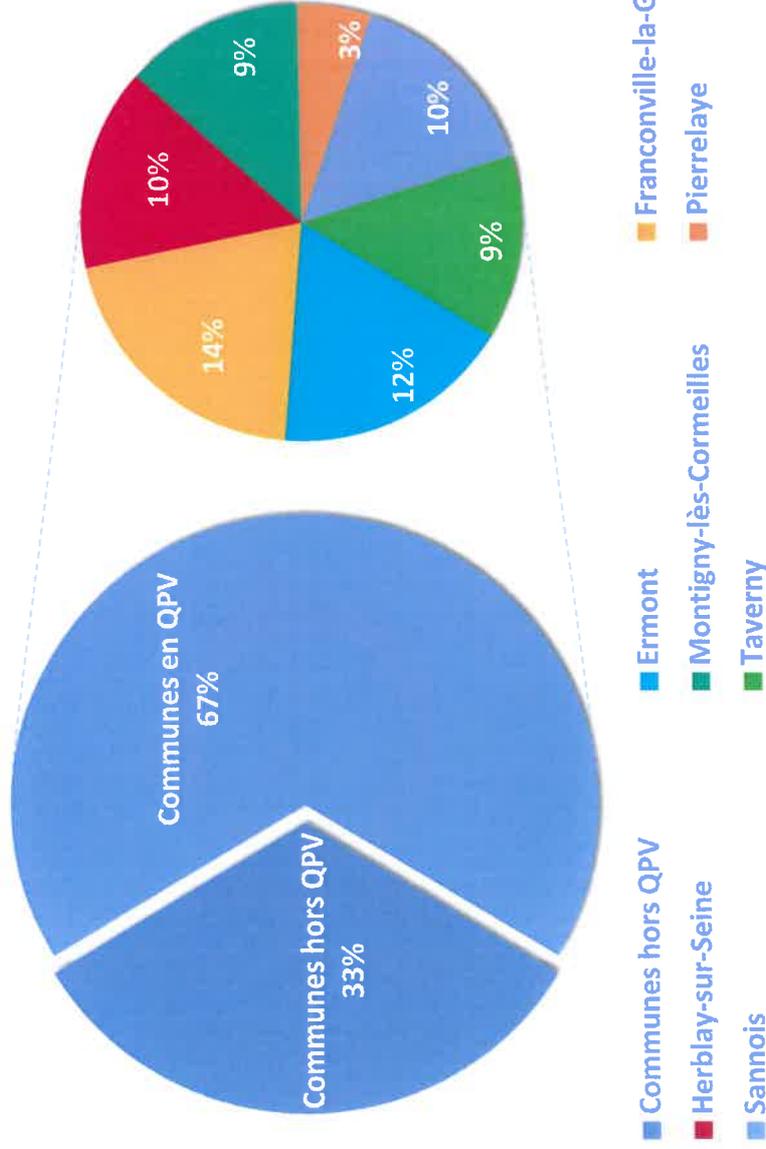
- Une des composantes de la dotation globale de fonctionnement, la DSC a été rendue obligatoire par la loi Lamy aux communes membres d'un EPCI n'ayant pas de pacte fiscal financier. L'objectif est de « **réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes.** » (Art. L5211-28-4 du CGCT)
- Mis en place dès l'élaboration des contrats de ville de Val Parisis, le montant de la DSC est encadré. Ce dernier « **est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes.** » (art. 12, loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine)
- Depuis 2021, la répartition de la DSC doit tenir compte des critères potentiels financiers et du revenu moyen par habitant: le cumul de ces 2 critères doit représenter au moins 35% de la répartition du montant.

	Population	Potentiel financier	Logements sociaux	Revenu imposable par habitants	Dynamisme des recettes	Total
Montant de la DSC	1 404 300€	1 167 750€	817 425€	1 167 750€	116 775€	4 671 000€

Source: <https://valparisis.fr/agglomeration/institution/budget/le-budget-2021>

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), un levier de solidarité financière pérenne (2)

Répartition de la DSC sur l'ensemble du territoire



Critères de répartition pour 2022 *

- la population pour 30 %
- le potentiel financier pour 25%
- le nombre de logements sociaux pour 17,5%
- le revenu par habitant pour 25%
- Le dynamisme des recettes 2,5%

* Les critères de répartition sont restés inchangés par rapport à 2021

L'appel à projets des contrats de ville 2022 (AAP PV)

CADRAGE DE L'APPEL A PROJETS:

- ❖ 3 objectifs fixés par l'Etat dans les appels à projet Politique de la Ville

Une attention particulière portée sur l'examen des projets déposés en lien avec les besoins émergents liés à la crise sanitaire traversée

- Un objectif de 25% d'allocation des crédits des contrats de ville pour le pilier « développement économique » qui doit s'articuler avec les PRIJ, les cités de l'emploi et le SPIE.
- Le renforcement des actions en faveur de la continuité et de la réussite éducative, du soutien à la parentalité et du bien-être à l'école.
- Le renforcement des actions concernant la prévention sanitaire en appui sur le CLS, et CLSM en articulation avec les actions portées par l'ARS.

Répartition des actions menées en 2022 par pilier

102

24

1

1

Cohésion sociale

Education
Sport/culture
Santé
Citoyenneté

Développement éco. et emploi

Emploi
Développement économique
Accompagnement

Cadre de vie et renouvellement urbain

Gestion urbaine de proximité

Ingénierie

Evaluation

Des appels à projets spécifiques (quartiers d'été, Ville, Vie, Vacances) ayant mobilisé plus de 664 900€ supplémentaires de co-financement ANCT en direction du territoire, dont 98 500€ en PRE.

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

La convention d'utilisation de l'abattement TFPB

Qu'est-ce ?

Un outil au service de la mise en œuvre d'une démarche de gestion des espaces publics et privés des bailleurs au sein des territoires signataires

Quel objectif ?

Une amélioration visible du cadre de vie et du lien social

Comment ?

Des programmations d'actions établies, suite à la réalisation de diagnostics en marchant, fédérant différents partenaires impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants et qui permettent de fluidifier les échanges inter acteurs (communes, bailleurs, habitants...)

Temps forts du dispositif

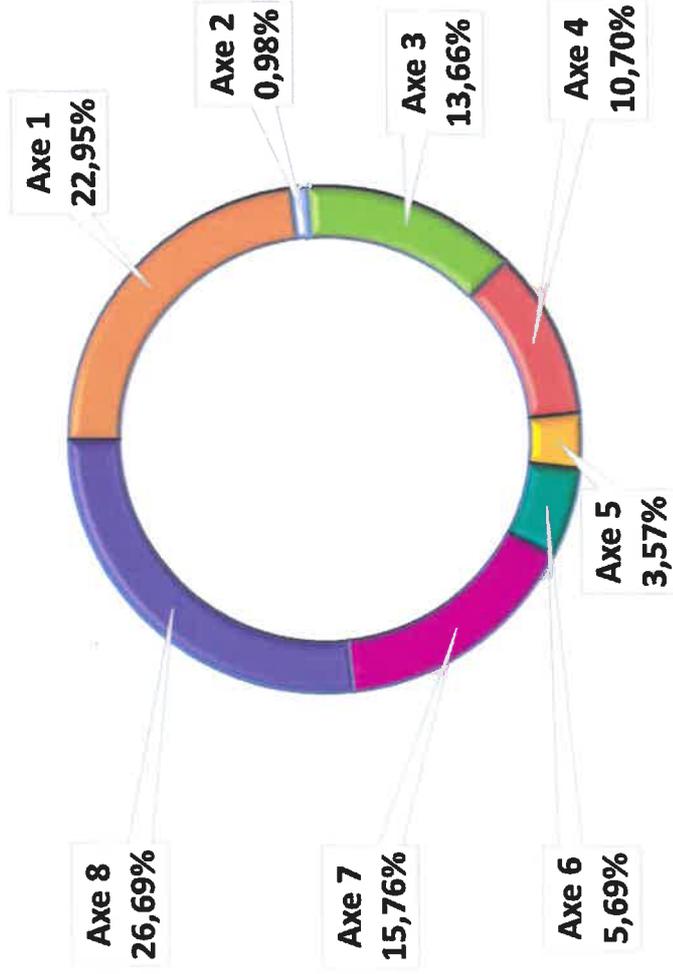
Un nouvel avenant à la convention d'utilisation de l'ATFPB a été signé pour la période 2023 entre l'Etat, la CAVP, les communes et les bailleurs.

Cette reconduction permet de maintenir la continuité des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants au sein des QPV.

➤ Des négociations à enjeux de territoire qui exigent une nécessaire coopération multi-partenariale.

Le dispositif TFPB, en 2022, engage 5 communes en politique de la ville et 8 bailleurs des quartiers prioritaires.

Répartition montants prévisionnels 2022 d'abattement TFPB par axe

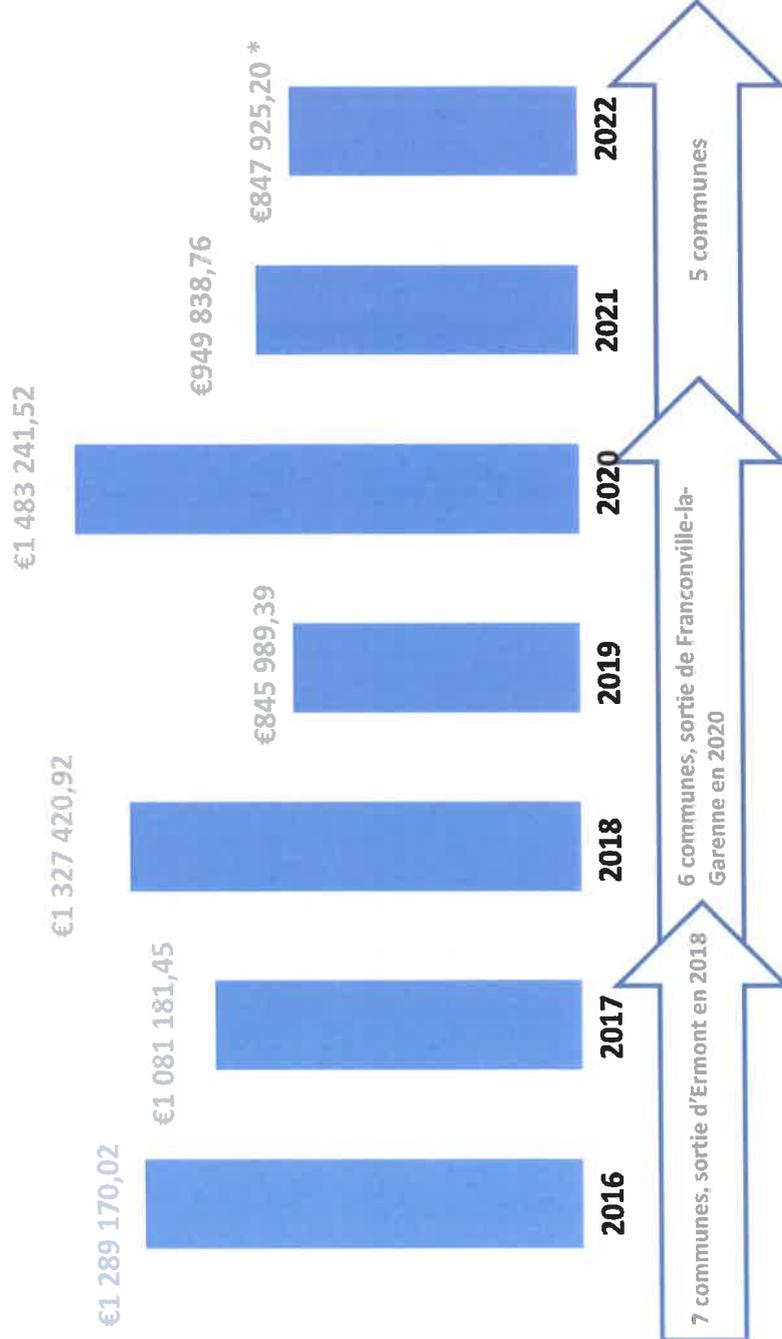


Axe 1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	194 620,00€
Axe 2. Formation et soutien du personnel de proximité	8 315,00€
Axe 3. Sur-entretien	115 860,00€
Axe 4. Gestion des déchets/encombrants	90 770,00€
Axe 5. Tranquillité résidentielle	30 240,00€
Axe 6. Concertation/sensibilisation des locataires	48 212,84€
Axe 7. Animation, lien social, vivre-ensemble	133 612,86€
Axe 8. Petits travaux d'amélioration de la qualité du service	226 294,00€
TOTAL	847 925,00€

Accusé de réception en préfecture
095-21950002-20230613-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception en préfecture : 03/07/2023

Montant de l'Abattement TFPB depuis 2016

Somme des dépenses valorisées de la TFPB entre 2016 à 2022
(en €)



Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023



9 bailleurs signataires de
l'ATFPB au sein des QPV
en 2023

* Abattement TFPB 2022 prévisionnel

SECTION 3: VALORISATION DES ACTIONS LOCALES

Pilier Cohésion sociale

Renforcer la réussite éducative

Zoom sur Ermont, un été éducatif et solidaire

Objectifs:

- Favoriser l'accès aux activités ludiques, sportives et culturelles ;
- Favoriser la convivialité et le lien social ;
- Contribuer à l'amélioration des rapports entre la jeunesse et les forces de sécurité publique.

Contenu et Déroulement :

- Terrasses d'été thématiques dans les CSC et Maison de Quartier en juillet et août les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h30.
- Les sorties familiales loisirs et culture proposées par les Centres socioculturels : spectacles, contes, jeux, initiation au théâtre et à la pratique instrumentale,...
- Accès sports dans les quartiers : activités sportives quotidiennes sur le complexe sportif Renoir (14h-18h) encadrées par deux éducateurs de la Direction des Sports
- Action au cœur du quartier des Passerelles proposée par les Centres socioculturels, la Direction de la Politique de la Ville et le Conservatoire, réalisation de fresques, fabrication d'instruments de musique, mur digital sportif.
- Une journée sportive et citoyenne avec les policiers de l'association Prox'Raid Adventure



Résultats et impacts :

- ✓ Forte mobilisation des services municipaux et des associations qui se mesure à la richesse de la programmation proposée
- ✓ Niveau satisfaisant de participation et de satisfaction du public
- ✓ Mixité du public touché
- ✓ Diversité et qualité des échanges dans un esprit de convivialité

Chiffres clés :

- ✓ Terrasses d'été thématique ont touché 520 personnes avec une fréquentation moyenne de 50 personnes
- ✓ 620 personnes touchées lors des activités culturelles dont 400 issues du QPV,
- ✓ 150 personnes touchées lors de la journée sportive et citoyenne,
- ✓ Accès Sport : 300 jeunes en effectifs cumulés sur les 2 mois.

Bénéficiaires : Habitants du quartier des Chênes (QPV) et Passerelles (QVA) : enfants, adolescents, jeunes adultes, parents, seniors...

Pilier Cohésion sociale

Renforcer la réussite éducative

Zoom sur Franconville-la-Garenne, le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) au sein des maisons de proximité « une chance pour s'épanouir et réussir à l'école »

Objectifs: Favoriser la réussite scolaire en proposant aux enfants une aide méthodologique et une autre manière d'appréhender les devoirs par le biais du jeu, d'expérimentations et de découvertes.

- 2 jours par semaine, des séances d'une heure et demi scindées en 2 temps : **méthodologie et activités éducatives** et ponctuellement des ateliers « **langue des signes française** » et « **théâtre** » par des professionnels.
- **Des temps d'échange entre la référente familles et les parents** pour mettre en place un contrat d'objectifs à atteindre pour leur enfant.
- **Des moments conviviaux autour de goûters avec représentations de saynètes et d'une chanson en langue des signes**, devant les parents en fin d'année, un atelier cuisine parents/enfants.
- **Des sorties culturelles en famille** : spectacle au centre culturel de Franconville et visite de la Sainte Chapelle à Paris avec atelier vitrail.



Bénéficiaires :

- 2 collectifs à l'Espace Fontaines (CP/CE2 et CM1/CM2) soit 15 enfants
- 1 collectif à la Maison de l'Europe (du CP au CM2) soit 9 enfants

Pistes d'amélioration :

- Favoriser les temps d'échange avec les parents et leur participation aux séances
- Former les animateurs aux spécificités du CLAS
- Prévoir des échanges avec les CLAS d'autres communes

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Pilier Cohésion sociale

Favoriser l'accès aux loisirs éducatifs

Zoom sur Herblay-sur-Seine, «Projet DEMOS » (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)

Objectif: Démocratiser l'accès à la musique classique par l'apprentissage en orchestre hors temps scolaire

➤ A Herblay-sur-Seine, 1^{ère} expérience qui démarre en septembre 2022

Principe:

- Initié en 2010 par la Philharmonie de Paris, **DEMOS s'adresse aux enfants issus des QPV pour enrichir leur parcours éducatif, favoriser la transmission du patrimoine classique et à leur bonne insertion sociale.**
- Ce dispositif permet aux **15 enfants herblaysiens de 7 à 8 ans** d'apprendre à jouer un instrument pendant 3 ans.
- **Un prêt gratuit d'un instrument de musique sur trois ans** à chaque enfant: pour Herblay-sur-Seine, mise à disposition d'instruments à cordes (violons, violoncelles).
- 2 ateliers/semaine d'1h30 de pratique musicale et d'expression corporelle, des stages musicaux pendant les vacances scolaires.
- **Des répétitions en tutti avec les 7 autres groupes des communes du Val Parisis (Bessancourt, Ermont, Franconville et Taverny)** toutes les 6 semaines sur la ville ou hors Herblay-sur-Seine. Soit un regroupement de 105 enfants.
- **Un concert en fin d'année dont un à la Philharmonie de Paris** au cours des trois années du parcours Démos.
- **Accompagnement des enfants et des parents par un animateur référent social.**



Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Pilier Cohésion sociale

Renforcer le lien social dans les quartiers en Politique de la Ville

Zoom sur Sannois, projet « Terrasses d'été »

Objectifs: Rencontrer et faire rencontrer les acteurs locaux, proposer une offre de loisirs culturelle et familiale dans chaque quartier prioritaire et de veille active

- **Animations familiales en après-midi**
 - Rencontre des partenaires.
 - Ateliers de loisirs créatifs, d'écriture RAP, d'initiations sportives, initiation Beatbox, jeux géants et jeux en bois, sensibilisation au tri sélectif.
- **Déambulations et concerts les vendredi soirs**
 - Rencontre avec les artistes.
- **Ciné plein-air**



RESULTATS ET IMPACTS

- ✓ **3 sessions de 2 jours**
- ✓ **Intéressement au monde de la culture**
- ✓ **Une programmation variée en pied d'immeuble**
- ✓ **Une dynamique transversale**

Bénéficiaires

100 à 200 personnes

Pistes d'amélioration:

- Les horaires des animations seront adaptés pour 2023.
- Prise en compte des contraintes météorologiques possibles (canicule/pluie)
- Constitution d'une équipe projet pour fédérer l'ensemble des acteurs locaux
- Visibilité des lieux



Pilier Cohésion sociale

Renforcer l'accessibilité de tous aux soins et à la prévention

Zoom sur Taverny, le sport-santé : 2 QPV



OBJECTIFS: développer les actions de prévention et de promotion de la santé

- Favoriser la promotion de la santé et du bien être par l'activité physique
 - 12 séances d' APA (activités physiques adaptées) aux supports variés le soir ou le samedi matin
 - Des ateliers diététiques –sophrologie
 - Mixité des publics et hétérogénéité des âges
 - Amélioration de l'état de bien être des participants
- Lutter contre les inégalités de territoire
 - Rendre accessible l'activité sportive à toutes les personnes isolées
 - Création de liens: les actions sont adaptées mais collectives

- **Un partenariat élargi:**
 - Le service des sports
 - Les maisons de habitants
 - Les médecins généralistes
 - La CAVP, les associations
- **La labélisation**
 - « **Maison sport santé** »
 - Confère une lisibilité nationale au dispositif

Une action visible et efficace
- **RESULTATS ET IMPACTS**
-Création d'une dynamique autonome et positive entre bénéficiaires
- Ouverture et inscription des bénéficiaires à d'autres actions de la ville

Bénéficiaires

- 20 bénéficiaires 17 femmes 3 hommes dont la moitié en QPV de 38 à 78 ans

Pilier Développement économique et Emploi

Lutter contre les freins à l'emploi

Zoom sur Pierrelaye, création de « La friperie », une activité de l'EPI, Entreprise à But d'Emploi dans le cadre du projet TZCLD*

*Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

Objectifs :

- COLLECTER les divers éléments de l'habillement, de la maroquinerie en bon état et réutilisables
- RECYCLER pour donner une seconde vie aux produits
- HABILLER en proposant une grande variété de produits à prix imbattables
- LEVER les freins à l'emploi en accompagnant les habitants les plus éloignés de l'emploi.

Résultats :

- 2 salariées ont été recrutées en CDD en attendant l'habilitation du projet TZCLD
- 5-7 bénévoles travaillent régulièrement à la friperie pour assurer son fonctionnement
- La moyenne de la fréquentation mensuelle est de 125 personnes
- 20% de clients « hors Pierrelaye » en décembre 2022

Pour faire évoluer la friperie : nous avons besoin

- Embaucher plus de salariés (afin d'accroître nos horaires d'ouverture).
- Acheter plusieurs matériaux afin que l'on puisse développer d'autres activités connexes (machines à coudre).
- Avoir une meilleure visibilité (relais de nos publications sur les sites des partenaires).
- Trouver un nouveau local plus spacieux pour augmenter l'offre

Impacts sur la ville :

- Excellent moyen de réduire l'impact environnemental (préoccupation environnementale et lutte contre le gaspillage).
- Permet aux pierrelaysiens (habitants du clos st-pierre) de s'habiller à moindre coût et d'être écoresponsables en donnant et achetant des vêtements, maroquineries de secondes mains.
- Permet de faire venir les habitants des communes voisines à Pierrelaye.
- Permet de redynamiser le centre-ville de Pierrelaye.
- Nouvelle activité sur Pierrelaye (aucune autre friperie sur le territoire).
- Permettra de créer 10 emplois ETP sur Pierrelaye à terme (les personnes privées durablement d'emploi).
- Aider, soutenir, accompagner les personnes embauchées dans leur prise de poste.
- Un lieu d'échange et de convivialité pour tous.



Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Pilier Développement économique et Emploi

Favoriser l'insertion professionnelle et l'intégration des habitants des quartiers en politique de Ville

Zoom sur Sannois, projet « Agir contre les freins à l'emploi »

Objectifs: Permettre un accompagnement des familles en difficultés à travers la possibilité d'obtention de place en crèches

- Soutien à la parentalité et à l'insertion professionnelle
- Soutien des publics les plus fragiles et des publics porteurs de handicap
- Renforcement du lien social aux parents isolés
- Accompagnement des enfants par une équipe éducative dans tous les moments de vie quotidienne
- La participation de l'enfant aux activités d'éveil, aux spectacles
- Désignation d'un acteur social référent chargé de suivre la famille



RESULTATS ET IMPACTS

- ✓ Accueil de l'enfant au moins 3 jours par semaine sur 6 mois minimum renouvelable
- ✓ Une réponse à une forte demande
- ✓ Un service Petite Enfance, composée d'une équipe pluridisciplinaire mobilisé, pour répondre à ce besoin
- ✓ 4 structures petite enfance engagées dans le dispositif
- ✓ Retour à l'emploi de 10 à 25% des cas

Bénéficiaires
24 familles / 26 enfants concernés issus du QPV
Dont 5 familles monoparentales

Partenaires associés:
Médecin et puéricultrices PMI /CMPP/CAMPS/SESSAD/CAF/Assistante sociale/ASE/services municipaux/associations d'insertion

Coût du projet: 356 000 euros
Participation Etat 2022: 12 000 euros
Autres subventions: 169 250 euros

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Pilier SECURITE ET PREVENTION

Prévenir et améliorer la sécurité et la tranquillité

Zoom sur Montigny les Cormeilles

Objectifs : Déploiement de Différents dispositifs variés autour du CLSPD pour mettre en œuvre avec les partenaires, la politique locale de sensibilisation, de sécurité, de prévention de la délinquance et du soutien à la parentalité



Outre ces dispositifs formalisés, des rencontres sont organisées en présence du Maire ou de son représentant, de la Police Municipale, du service Prévention.

En 2022, les contacts avec des parents ont été nombreux : une quinzaine d'appels, 17 courriers, 8 rendez-vous avec des parents (sans compter la dizaine de rencontres d'habitants inquiets pour leur quartier). Ces rencontres permettent de croiser des informations et d'améliorer la réponse publique en apportant soutiens et accompagnements parentalité.

Procus de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Pilier Accès aux droits

Améliorer l'autonomie sociale des publics en précarité

Zoom sur la Communauté d'Agglomération Val Parisis avec l'ouverture de la Maison France Service - PIMMS

OBJECTIFS : Compléter le réseau France Service de Val Parisis et renforcer les services publics de proximité d'accès aux droits.

La structure PIMMS (Point d'Information Médiation Multiservice) a été auditionnée et par la suite labellisée **France-Services** le 22 avril 2022.

La structure a été inaugurée le 29 Juin. Cette dernière doit permettre :

- D'améliorer l'accès de proximité des services en direction des habitants situés en QPV.
- D'accompagner les habitants dans les démarches administratives et d'accès aux droits.
- Lutter contre la fracture numérique via les permanences PANDA proposées par l'association PIMMS.

L'inauguration a réuni près de 55 participants dont les élus représentants des collectivités, différentes structures partenaires ainsi que les associations clés qui seront des relais et appuis à la diffusion de ce nouveau service aux habitants.



Inauguration de la nouvelle structure France Services PIMMS

VAL PARISIS le 29 Juin 2022

Plus de 2300 usagers reçus en 2022 avec une ouverture en avril

Structure financée par l'Etat, la commune de Montigny-Cormeilles, la communauté d'agglomération et des opérateurs privés.

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20230630-2023-124-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception en préfecture : 03/07/2023

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

LEXIQUE SIGLES couramment utilisés

AFI : Action Formation Insertion
ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ancien CGET Commissariat Général à l'Egalité des Territoires)
APES : Association Pour les Equipements Sociaux
ARS : Agence Régionale de Santé
ATFPB : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAVP : Communauté d'Agglomération (CA) Val Paris
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CD 95 : Conseil Départemental 95
CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLAS : Contrat d'Accompagnement à La Scolarité
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FSE : Fonds Social Européen
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat
QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
QVA : Quartier de Veille Active
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PRE : Programme de Réussite Educative
PV : Politique de la Ville
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties